

Évaluez et redéfinissez vos perspectives professionnelles en tenant compte de votre état de santé.



À qui ça s'adresse ?

- Salariés en arrêt maladie ou ayant repris le travail avec l'accord du médecin traitant et du médecin-conseil de la CPAM,
- Tout salarié souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.



Objectifs

- Analyser les compétences professionnelles et personnelles,
- Prendre en compte les contraintes liées à la maladie et aux traitements,
- Élaborer un ou plusieurs projets professionnels réalistes et adaptés,
- Restaurer la confiance en soi et la motivation,
- Préparer la réinsertion ou la réorientation professionnelle.



Modalités

- Durée : 24 heures maximum,
- Format : Entretiens individuels en présentiel ou visioconférence,
- Déroulement en trois phases :
 1. Phase préliminaire : Définition de la motivation et des objectifs
 2. Phase d'investigation : Analyse des compétences, aptitudes et motivations
 3. Phase de conclusion : Élaboration d'un plan d'action
- Outils spécifiques : Tests de personnalité, profil de motivation,
- Prise en compte des spécificités liées à la MCE dans l'analyse et les recommandations,
- Financement possible par le CPF, l'employeur, dans certains cas, par la CPAM elle-même ou par vos soins.



Contacts

- Médecin du travail,
- Service de santé au travail,
- Organismes spécialisés dans les bilans de compétences, dont le GIP FCIP de Lille.



Liens utiles

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F308Z>
<https://monavenirpro-hdf.fr/bilan-de-competences/>